

OPERATION
VAUCLUSE (84) - LE PONTET
LOTISSEMENT PERIGORD SUD
PARCELLES CADASTRALES BP15, 16, 150, 157, 178 et 305

MAITRISE D'OUVRAGE
SAS PERIGOURDINE
 Représentée par M. SIAU Alexandre
 131 Rue du Docteur Paul JORDANA
 30 670 AIGUES-VIVES

MAITRISE D'OEUVRE
URBA - ARCHI +
Michel LACROZE - Urbaniste & Architecte DPLG
 8, place de la Poste - Résidence Saint-Marc - 30 131 PUJAUT
 04 90 26 39 35 - atelier@lacroze.fr

BE VRD - AZUR GEO - GROUPE 3.14
 Les Nalades 4 - 10 avenue de la Poulasse 84 000 AVIGNON
 04 90 14 98 32 - contact-azurgeo@groupes314.fr

PAYSAGISTE - AKENE PAYSAGE
 19 Allée Lodena 13 080 LUYNES 04 42 60 94 37 - akene.paysage@free.fr

EMETTEUR DU DOCUMENT
GROUPEMENT DE MAITRISE D'OEUVRE
PHASE
 MODIFICATIF DE PERMIS D'AMENAGER PA 84092 21 B0003
INTITULE

PLAN REGLEMENTAIRE

En cas de discordance entre le présent plan réglementaire et le PLU de la commune, le PLU fait foi.

REF. PLAN	ECHELLE	AFFAIRE	DATE IMPRESSION
PA10-M	1/250	20 152	2023-2-6

Indice	Date	Modification	Responsable	Visa
01	12/01/2023	Initial	ML	ML
02				
03				
04				
05				

LEGENDE

--- Périmètre du lotissement

CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

- Limite PLU - 45 m par rapport à l'axe de la Route Départementale
- Servitude d'utilité publique - AC1
- Périmètre de protection de 500m autour du M.H. classé "Domaine de Roberty"
- Bande de 3m laissée libre pour entretien des fossés par le Département
- Mur anti-bruit - H_u = 2.40m (par rapport au niveau de la RD225) en lieu et place de la Clésière Béton Armée (CBA) existante. Nature, implantation précise et conditions de réalisations soumises à validation préalable au Département de Vaucluse
- Zone inconstructible. Se reporter aux articles AUH-6, AUH-7, AUH-8 du règlement PA10a du lotissement
- Règles de constructibilité. Se reporter aux articles AUH-6, AUH-7, AUH-8 du règlement PA10a du lotissement
- Hauteur des constructions limitée à 4 mètres sur la bande de 3.50 mètres. Se reporter à l'article AUH-10 du règlement PA10a du lotissement
- 3.00 - Cotation distances réglementaires

NATURE DES REVETEMENTS

- Rue en enrobé
- Rue et piste cyclable en enrobé coté ocre
- Impasse en Grève Non Traitée
- Stationnements perméables de chez ECOVEGETAL
- Stationnements d'entrée de lot perméables de chez ECOVEGETAL - Partie Privative Non Clisée (PPNC) Réalisation à charge de l'aménageur
- Trottoir en béton
- Trottoir en stabilisé
- Haie persistante de jardin dans les lots en partie privative non clisée inconstructible. Réalisation à charge de l'aménageur
- Tapis d'arbustes bas et vivaces avec paillage en Bois Raméal Fragmenté dans les lots en partie privative non clisée inconstructible. Réalisation à charge de l'aménageur
- Prairie / Enherbement des espaces communs
- Haie agreste

REPERAGES

- Périmètre du lot / macro-lot
- Lot 1 - Numéro de lot
- 400 m² - Surface de lot
- 10 m - Côte périmétrique du lot

SEPARATIONS - MURS, MURETS, CLOTURES...

- Closure maille rigide HT : 1.80 m RAL 8016 ou équivalent. Réalisation à charge de l'aménageur
- Mur enduit deux faces finassé fin avec couverture H = 1.80 m - Réalisation à charge de l'aménageur
- Longrine Réalisation à charge de l'aménageur
- Enrochement

OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Emprise de bassin aérien - Ø100
- Fond de bassin en 20/40 lavé + photostix

EQUIPEMENTS

- 3 Aires de présentation des Ordres Ménagers. Les dimensions de chacune des aires seront conformes aux prescriptions du Service Déchets du Grand Avignon
- Portail 2 vantaux L = 3.50m RAL 8016 ou équivalent
- Cache-conteneurs à Ordres Ménagers en métal RAL 8016 ou équivalent
- Borne en bois exotique imprégnable (classe 5) QUEBEC de chez AREA

POINTS TOPOGRAPHIQUES

- 26.70 Côte projet VRD
- 26.41 Côte TN

